

DÉCLARATION D'ENGAGEMENT DE L'EMPLOYEUR

Le Tremplin, Centre pour personnes immigrantes et leurs familles affirme que le respect entre les personnes est une valeur fondamentale de l'organisme.

Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré entre les personnes engagées de près ou de loin avec l'organisme, que ce soit à titre de supérieur hiérarchique, d'employé et collègue, de membre du conseil d'administration ou de l'organisme, de bénévole et de client ou de bénéficiaire des services.

De plus, chaque employé, membre du CA et bénévole a la responsabilité de contribuer, par sa conduite, à maintenir un climat de travail sain et exempt de harcèlement psychologique ou sexuel.

Ainsi, Le Tremplin s'engage à :

- prévenir le harcèlement au travail tel qu'il est défini par la Loi sur les normes du travail;
- faire cesser le harcèlement lorsqu'une telle situation est portée à sa connaissance.

EN CAS DE PROBLÈME

Tout employé, membre du CA ou bénévole qui croit être la cible de gestes ou de comportements inappropriés ou malveillants peut s'adresser aux personnes suivantes, en toute confidentialité, pour leur demander d'intervenir en vue de régler la situation rapidement.

Guillaume Boivin, directeur général

ou

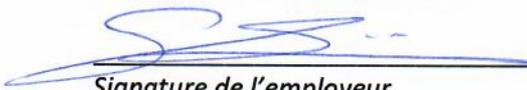
Rébecca Augustin, secrétaire du conseil d'administration

Nous assurons que notre intervention sera impartiale, respectueuse et équitable, que nous agissons avec discrétion pour régler la situation et que nous exigerons la confidentialité des personnes qui seront rencontrées dans le cadre du règlement de la situation. Nous garantissons également qu'aucune personne concernée ne sera pénalisée pour avoir demandé une telle intervention.



Signature de la personne désignée

2020-01-22
Date



Signature de l'employeur

2020-01-22
Date